
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2015

L'An deux mil quinze, **le 25 mars à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Vincent POPELIER, Maire**.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice :

Messieurs Christian LAVOISIER, Nicolas LEBLANS, Jérôme VAUJOUR, Ludovic AYRAL, Van DANG, Abel GALLAND, David LEGROS.

Mesdames Sylvie BESNARD, Gaëlle AUGEREAU, Véronique GAUTHIER, Nathalie ELANDOY, Vanessa GUY, Virginie MENARD, Marie Agnès ORVAIN

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Sébastien FOURMY, Trésorier

Madame Lucille BAYLE, Secrétaire général

Monsieur Van DANG est élu **secrétaire de séance**.

Poursuit l'Ordre du Jour fixé.../

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2015

1- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION PRINCIPAL 2014

2- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014 DE L'ASSAINISSEMENT

3- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014 DE L'EAU POTABLE

4- AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2015

5-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

6-ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL COMMUNAL 2015

7-ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL ASSAINISSEMENT 2015

8-ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EAU 2015

9-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal en date du 03 février 2015.

1-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION PRINCIPAL 2014

Monsieur le Maire explique que n'ayant pas les dotations de l'Etat pour l'année 2015, le vote des budgets principaux de la commune sont repoussés au 13 avril 2015.

2- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de la Commune (service assainissement) de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Vincent POPELIER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré, à la majorité relative de ses membres présents ou représentés,

❖ Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif de la Commune (service assainissement), lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	797.00	11 885.00	14 656.32	33 579.95	15 453.32	45 464.95
TOTAL	797.00	11 885.00	14 656.32	33 579.95	15 453.32	45 464.95
Résultat de clôture	0.00	11 088.00	0.00	18 923.63	0.00	30 011.63
Restes à réaliser	22 917.44	0.00	0.00	0.00	22 917.44	0.00
TOTAL CUMULE	22 917.44	11 088.00	0	18 923.63	22 917.44	30 011.63
RESULTAT DEFINITIF	23 714.44	22 973.00	14 656.32	52 503.58	38 370.76	75 476.58

3- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014 DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Vincent POPELIER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré, à la majorité relative de ses membres présents ou représentés,

❖ Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif de la Commune, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement	Fonctionnement	Ensemble
----------------	----------------	----------

Libellé	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	28 549.94	0.00	118 600.59	0.00	147 150.53
Opérations de l'exercice	3 999.00	9 379.00	17 831.81	29 199.29	21 830.80	38 578.29
TOTAL	3 999.00	37 928.94	17 831.81	147 799.88	21 830.80	185 728.82
Résultat de clôture	0.00	33 929.94	0.00	129 968.07	0.00	163 898.01
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL CUMULE	0.00	33 929.94	0.00	129 968.07	0.00	163 898.01
RESULTAT DEFINITIF	3 999.00	71 858.88	17 831.81	277 767.95	21 830.80	349 626.83

4- AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2015

Monsieur le Maire explique que l'affectation de résultat pour le budget principal, étant rattaché au budget principal de la commune, sera voté le 13 avril 2015.

5- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le maire explique que les taux d'imposition des taxes directes locales seront votées avec le budget principal 2015 de la commune le 13 avril 2015

6- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE POUR 2015

Monsieur le maire explique que le budget primitif principal de la commune 2015 sera voté le 13 avril 2015.

7-ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL ASSAINISSEMENT POUR 2015

Considérant qu'il convient que l'Assemblée délibérante effectue le choix du niveau de vote (chapitre, article, opération) préalablement à l'adoption du Budget,

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

❖ **Décide** du vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

- avec les chapitres « opérations d'équipement »,
- sans vote formel sur chacun des chapitres,

❖ **Adopte** le Budget assainissement de la Commune, tel que proposé, pour l'exercice 2015.

8-ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EAU POTABLE POUR 2015

Considérant qu'il convient que l'Assemblée délibérante effectue le choix du niveau de vote (chapitre, article, opération) préalablement à l'adoption du Budget,

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

❖ **Décide** du vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

- avec les chapitres « opérations d'équipement »,

- sans vote formel sur chacun des chapitres,

❖ **Adopte** le Budget Primitif Principal, tel que proposé, pour l'exercice 2015.

9-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment l'article L 2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS en date du 25 mars 2015 portant adoption du Budget Primitif Principal 2015,

Vu la proposition d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association l'Epée de Jeanne d'Arc de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS, à l'Association Livres aux Trésors et à au Comice du monde rural.

BENEFICIAIRE	MONTANT DU CONCOURS / €
ASSOCIATIONS	
ASSOCIATION EPEE DE JEANNE D'ARC	340,00 €
ASSOCIATION COMICE DU MONDE RURAL	72.40 €
ASSOCIATION LIVRE AUX TRESORS	1 448 € (2€ par personne)
TOTAL	1 860.40 €

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- ❖ **Décide** d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant total de **1 860,40 €**, comme décrit ci-dessus,
- ❖ **Dit** que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif principal de la Commune
- ❖ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.